



## **Scolarisation obligatoire à 3 ans : enjeu d'égalité ou de contrôle social?**

---

3 avr. 2018, article Médiapart, Le blog de Front de Mères

Des « Assises de l'école maternelle » se sont tenues les 27 et 28 mars derniers. Le président de la République a profité de cette occasion pour annoncer l'abaissement de l'âge obligatoire de scolarisation, fixé désormais à trois ans, au lieu de six jusque-là. Cette disposition vise-t-elle plus d'égalité, ou un contrôle social accru des familles habitant les quartiers populaires ?

Emmanuel Macron a présenté cette mesure, qui entrera en vigueur dès la rentrée 2019, comme une action à visée égalitaire et qui devrait favoriser la réussite scolaire de tous les enfants. Pour lui, l'école maternelle ne doit pas « être considérée comme un mode de garde universel ou comme la simple préparation à l'école élémentaire ».

Pourtant, 97,6% des enfants âgés de trois ans sont déjà scolarisés aujourd'hui en France. Autrement dit, cette loi n'aura valeur de contrainte que pour les familles des 26 000 enfants non scolarisés actuellement. Par conséquent, elle aura un impact principalement en Guyane ou à Mayotte où le taux de scolarisation en maternelle est de moins de 70%.

### **Quelles implications concrètes cette mesure aura-t-elle pour les familles ?**

L'obligation de scolarité en maternelle suppose un certain nombre de règles à suivre. En premier lieu, elle implique l'obligation d'assiduité. Comme pour les élèves de l'école primaire actuellement, il faudra respecter les horaires de classe (de 8h30-9h à 16h30) ainsi que le calendrier scolaire. En d'autres termes, il ne sera plus possible de laisser les enfants à l'école uniquement le matin ou de les garder à la maison lorsqu'ils sont fatigués. Et toute absence devra être justifiée notamment lorsqu'elle s'étend sur plusieurs jours. Le code de l'éducation prévoit des sanctions et des amendes en cas d'absentéisme qui pourra donc s'appliquer dorénavant aux enfants de maternelle.

### **L'école maternelle française ne répond pas aux besoins des tout-petits**

En France, la maternelle est d'abord une école, c'est-à-dire qu'elle considère les enfants comme des élèves qu'il faut instruire. Cela se traduit par des programmes d'études, des compétences et des savoirs à acquérir, ainsi que des évaluations et des bilans. L'école maternelle française se conçoit donc comme une « petite école primaire ». Or, toutes les études scientifiques montrent que les enfants de moins de six ans ne sont pas prêts pour être des élèves tels que notre école les conçoit. Lors de ces mêmes Assises de l'école maternelle, le neuropsychologue Francis Eustache a ainsi souligné que la mémoire est

en étroite corrélation avec le développement du corps et du cerveau. Le chercheur a insisté également sur le fait que cette évolution est diverse et variable selon les individus. Il a indiqué que la mémoire épisodique (celle qui est mobilisée pour les apprentissages scolaires) ne se met en place que très tardivement chez les Humains, vers l'âge de 6 ans. C'est donc seulement à partir de cet âge que l'enfant prend conscience de soi au travers du temps et qu'il peut situer un évènement à la fois dans le temps et dans l'espace. D'autres participant·e·s – dont Boris Cyrulnik – ont attiré l'attention sur l'importance de la relation affective dans les apprentissages. Celle-ci consiste en une relation privilégiée avec des figures d'attachement dont les maitresses ou les maitres. Pourtant, le taux d'encadrement des classes de maternelle françaises est plus faible que dans les autres pays de l'OCDE (22 enfants pour un·e enseignant·e).

Par ailleurs, l'école maternelle ne parvient pas à respecter les rythmes biologiques des enfants en bas âge. Ainsi, des spécialistes du sommeil comme Marie Thirion et Marie-Josèphe Challamel notent que les tous enfants de 4 à 6 ont besoin d'un moment de repos entre 11 heures et 14 heures. Cependant, en France, la sieste n'est prévue qu'en petite section et dans des conditions qui ne sont pas toujours optimales (salles bruyantes, trop froides ou trop chauffées, etc.).

### **Le modèle scandinave**

On constate que les pays scandinaves – qui sont réputés pour la qualité de leur école – appliquent depuis longtemps les préconisations des scientifiques présentées plus haut. Ainsi, l'obligation scolaire débute à 7 ans en Suède tout comme en Finlande. Avant cet âge, les enfants sont pris en charge par des structures d'accueil préscolaires. En Suède, les enfants âgés de un à six ans sont inscrits dans des centres d'activités préscolaires. À l'âge de six ans, ils peuvent intégrer une classe de transition à l'école primaire.

La spécificité de ce système tient à sa souplesse et à son adaptation au rythme des enfants en bas âge. En ce qui concerne l'encadrement, il est d'environ un adulte pour cinq enfants et les enseignant·e·s de maternelle reçoivent une formation spécifique. Les horaires d'ouverture des centres préscolaires sont plus adaptés à la vie professionnelle des parents et ouvrent entre 6h30 à 18h30.

En ce qui concerne la pédagogie, les systèmes mis en place dans les pays scandinaves privilégient l'autonomisation progressive des enfants en fortifiant l'estime de soi. On tente au maximum d'individualiser l'accompagnement des enfants car on tient compte de la diversité du développement des enfants.

### **Une mesure qui cible les familles des quartiers populaires sous couvert de bonnes intentions**

En revanche, le discours présidentiel a insisté sur la volonté gouvernementale de lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux. Le président de la République a présenté l'obligation scolaire à trois ans comme une mesure devant pallier un certain nombre de défaillances sociales. Il a ainsi principalement insisté sur les difficultés langagières des élèves défavorisés. Il s'est pour cela appuyé sur le rapport élaboré par Florent de Bodman du laboratoire d'idées *Terra Nova* qui ne portait pas précisément sur la maternelle mais prônait plutôt le développement des crèches dans le territoire national (« Investissons dans la petite enfance – L'égalité des chances se joue avant la

maternelle »). Emmanuel Macron a repris à son compte la phrase d'introduction du rapport qui dit : « à quatre ans, un enfant issu d'une famille défavorisée a entendu 30 millions de mots de moins qu'un enfant de famille aisée— parce que ses parents lui ont beaucoup moins parlé à la maison ». Ce chiffre provient lui-même d'une étude étatsunienne publiée en 2003, intitulée *The Early Catastrophe*. Les auteurs, Betty Hart et Todd Risley, ont mené une enquête auprès de 42 familles des États-Unis dans les années 1990 et sont arrivés à la conclusion qu'il existait une différence langagière très significative entre enfants riches et pauvres. Or cette étude a été remise en cause dès 2009. Des chercheurs en sciences de l'éducation ont contredit les affirmations de Hart et Risley. Les critiques portent sur le nombre limité de l'échantillon de familles ainsi que sur le biais classiste de l'étude.

Comme le notent ces chercheurs, l'enquête présente une vision simplifiée de la langue et conduit principalement à blâmer les pauvres. Emmanuel Macron a ainsi repris dans son discours une vision économique de la langue dont la richesse et la qualité sont mesurées en nombre de mots. Transposer ces conclusions biaisées au cas français les rend encore plus discutables d'un point de vue scientifique. Elles ne prennent d'ailleurs pas en considération le plurilinguisme existant en France notamment dans les quartiers populaires où résident des populations d'origine immigrée. Dans nombre de familles, ne pas avoir entendu des millions de mots en français ne signifie pas pauvreté de la langue maternelle. C'est même, dans la plupart des cas, tout le contraire puisqu'aux mots de la langue d'origine s'ajoutent ceux du français.

Le président de la République a finalement évoqué le manque de sécurité affective existant dans les milieux modestes. Là encore, il n'existe aucune donnée scientifique qui corrobore une telle affirmation. En réalité, l'étaillage affectif fondamental dans le développement de tout être humain dans les premières années de vie est une prédisposition générale à tous les êtres humains. De ce point de vue-là, les parents des quartiers populaires ne sont pas moins bien lotis que les autres. Ils n'ont pas plus besoin de cours de parentalité comme le suggère le président que les autres parents. En revanche, ce qui est sûr c'est que de mauvaises conditions économiques et sociales fragilisent voire limitent les échanges sécurisants entre les parents et les enfants. Au lieu de culpabiliser les parents par rapport à leur pauvreté, il faudrait plutôt s'attaquer aux conditions sociales déplorables dans lesquelles vivent un nombre encore trop important de familles de la métropole et surtout des régions d'outre-mer.

Cependant, pour le SUNDEP Solidaires, c'est un "cadeau" de plus aux organismes de gestion des écoles privées.

En effet, depuis 1959 et la loi Debré, les communes ont obligation de financer les écoles sous contrat. Désormais, ces communes seront tenues de verser aux écoles maternelles privées, qui passeront elles aussi sous contrat, le même forfait par enfant pour les frais de fonctionnement que dans le public.

De plus, dans les communes qui ne peuvent déjà pas accueillir les enfants de 3 ans faute de locaux disponibles (problème aggravé par la création des CP à 12), les deux conséquences possibles sont soit une inflation du nombre d'élèves par classe, soit l'ouverture de classes dans le privé.

Cette mise en concurrence fragilise encore plus le service public d'éducation.

Pour le président Macron la maternelle serait le « lieu de constitution de la sécurité émotionnelle et de l'épanouissement affectif »... Mais aucune annonce sur les réductions d'effectifs par classe, aucune annonce de moyens supplémentaires ni de créations de postes. Le risque de récupération des moyens jusque là alloués aux toutes petites sections paraît désormais évident.

Dans le discours ressurgit aussi cette « égalité des chances » que le SUNDEP Solidaires a toujours dénoncée. Qui peut encore croire à cette formule en 2018 ? C'est l'égalité des droits que nous défendons.

Concernant les aides maternelles, l'annonce de mieux les former ne peut être qu'une bonne nouvelle, sauf qu'aucun moyen n'est encore une fois assuré. L'élargissement de leurs missions fait craindre une flexibilité accrue et une surcharge de travail pour ces personnels, dans le même temps qu'un glissement des postes de professeurs des écoles de la maternelle vers l'élémentaire se profile. De plus, une « certification d'enseignement en maternelle » pour les professeurs des écoles annonce une spécialisation entre enseignant-e-s de maternelle et d'élémentaire.

Encore une réforme annoncée sans moyens, mais qui met insidieusement en place la territorialisation de l'école maternelle.

### **Propositions**

Pour réellement faire de la maternelle « un moment fondateur du parcours scolaire français » comme le souhaite le président de la République, plus que l'obligation scolaire, il faudrait commencer par mettre en place :

- L'enjeu d'égalité réelle, entre enfants, et entre établissements, comme préoccupation centrale pour l'institution scolaire ;
- le dédoublement de toutes les classes de maternelle ;
- l'augmentation du nombre d'enseignant-e-s et d'ATSEM ;
- la construction d'écoles dans les régions les moins pourvues d'infrastructures éducatives ;
- l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires délabrés et en mauvais état, en particulier dans les quartiers populaires ;
- la formation spécialisée des professeur-e-s des écoles affecté-e-s en maternelle ;
- la valorisation salariale du personnel affecté à la petite enfance ;
- des projets d'établissement centrés sur le bien-être des enfants, valorisant leur héritage et leurs potentialités.

Car une école où l'enfant est bien accueilli, écouté, respecté dans ses identités et sa dignité, et valorisé, est le meilleur gage de réussite.